

Le 9 mai 2022

L'honorable Marc Garneau, C.P., député Coprésident, Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir Chambre des communes K1A 0A6

L'honorable Yonah Martin, sénatrice coprésidente, Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir Sénat du Canada K1A 0A4

Objet : Examen législatif des dispositions du *Code criminel* relatives à l'aide médicale à mourir (AMM) et de leur application

Madame Martin, Monsieur Garneau,

Je vous écris au nom de l'Association médicale canadienne (AMC) afin que le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir tienne compte de notre avis dans le cadre de l'examen législatif des dispositions du *Code criminel* relatives à l'AMM et de leur application.

L'AMC a participé activement aux processus législatifs dans le cadre des projets de loi C-14 et C-7, et elle a été le principal intervenant du domaine médical à l'échelle nationale dans le dossier de l'AMM. Nous avons joué un rôle important pour favoriser le dialogue sociétal sur les questions touchant la fin de vie et avons mené bon nombre de consultations avec le corps médical sur de nombreux aspects de l'AMM. Au début de 2020, l'AMC a consulté ses membres et, comme cela a été mentionné lors des comparutions antérieures devant les parlementaires, le corps médical est encore très divisé sur tout ce qui touche l'AMM.

L'AMC appuie fondamentalement le maintien d'un équilibre entre trois aspects également légitimes : le respect de l'autonomie décisionnelle des Canadiens admissibles qui veulent avoir accès à l'AMM; la protection des personnes vulnérables, en portant une attention soigneuse aux mécanismes de sauvegarde; et la création d'un environnement dans lequel les praticiens seront en mesure de respecter leurs engagements moraux.

L'AMC soutient les efforts fédéraux visant à clarifier davantage la situation pour les médecins, grâce à des mesures non législatives qui créeront une plus grande uniformité dans la prestation de services d'AMM à l'échelle du Canada. Nos consultations ont en particulier révélé que bon nombre de médecins estiment qu'il est nécessaire de poursuivre l'élaboration de lignes directrices cliniques qui permettront de clarifier la situation et qui susciteront une réflexion éthique chez les fournisseurs et les évaluateurs des services d'AMM. Le soutien continu à l'égard des lignes directrices cliniques apporte sans aucun doute aux médecins les précisions dont ils ont besoin pour se doter d'un jugement clinique solide, en plus d'assurer une cohérence dans l'application des critères juridiques.

.../2



Page 2 Le 9 mai 2022 Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir

Par ailleurs, il est important de conserver les mécanismes de surveillance et de déclaration mis en place pour l'évaluation et la prestation de tous les aspects de l'AMM, et de continuer de chercher des moyens de les améliorer, en particulier en ce qui concerne les pratiques au chevet du patient et à l'échelle du système.

L'AMC appuie également les appels continus visant à obtenir davantage de financement pour les secteurs des soins palliatifs, de la santé mentale, des soins aux malades chroniques et des soins aux personnes vivant avec des invalidités, pour s'assurer que les patients aient accès à un éventail de services adéquats en plus de l'AMM. Selon la Politique sur les soins palliatifs de l'AMC, tous les résidents canadiens devraient dispoer d'un accès équitable à des services complets de soins palliatifs de qualité.

En terminant, l'AMC est heureuse de savoir que le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir entreprend un tel examen. Nous continuerons de suivre la discussion et attendons avec impatience de pouvoir donner notre avis sur les travaux législatifs à venir.

Au nom de l'ensemble des médecins et des travailleurs de la santé du Canada, permettez-moi de vous exprimer toute notre reconnaissance pour le travail accompli par le Parlement pour examiner soigneusement cette question très complexe.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Katharine Smart, MD, FRCPC

Présidente, Association médicale canadienne

c.c. Hon. Marie-Françoise Mégie, sénatrice, vice-présidente, AMAD Michael Barrett, député, vice-président, AMAD Alistair MacGregor, député, vice-président, AMAD Luc Thériault, député, vice-président, AMAD Hon. Pierre J. Dalphond, sénateur, membre du comité AMAD Hon. Stanley Paul Kutcher, sénateur, membre du comité AMAD Hon. Pamela Wallin, sénatrice, membre du comité AMAD Gary Anandasangaree, député, membre du comité AMAD René Arseneault, député, membre du comité AMAD Michael Cooper, député, membre du comité AMAD Hon. Hedy Fry, députée, membre du comité AMAD